



Procédure prudhommale et liquidation judiciaire

Par **ben affleck**, le **19/09/2010** à **17:06**

Bonjour,
Je suis en procédure aux prudhommes pour licenciement abusif avec mon ancien employeur, la conciliation a eu lieu en novembre 2009 et je passe en jugement en novembre 2010. La société en question est en liquidation judiciaire à ce jour, qu'advient t-il des procédures prudhommales engagées avant pour demande de dommages et intérêts suite au licenciement ? merci pour vos réponses!

Par **herglad**, le **20/04/2012** à **21:50**

pas trop chère pour vous ,merde
pourquoi diriger les internautes vers les sites payants ?
vous bossez pour ces sites vous ?

Par **valye**, le **06/12/2012** à **11:04**

Bonjour je suis aujourd'hui dans le même cas que vous sauf que moi tout a été jugé en ma faveur et au moment où l'huissier allait entamer la procédure pour réclamer mon argent il s'est aperçu que mon employeur était en procédure de redressement judiciaire et depuis plus de nouvelle de personnes ni huissier ni avocat rien alors je viens te demander si toi tu as eu réponse à cette question s'il te plaît dis moi !! Que c'est t'il passer pour toi et dois-je dire adieu à tout ça ? merci de m'aider si tu as des infos et j'en ferais de même de mon côté. Bonne chance et bon courage.